

PROGRAMMATION D'UNE TELECOMMANDE

MODELE: TEDSEN B1S40L ou B2S40L

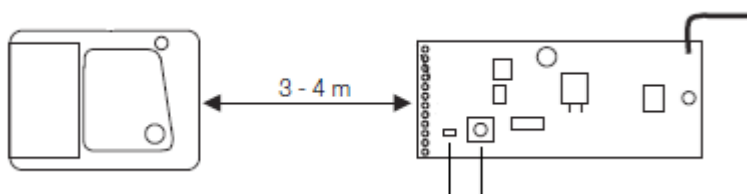
Avant toute utilisation, il est indispensable de programmer votre nouvelle télécommande. Vous pouvez programmer cette télécommande à l'aide d'une télécommande déjà programmée ou à l'aide du récepteur de votre installation situé à proximité du portail, si vous ne disposez plus d'une télécommande déjà programmée.

I. Programmation avec votre télécommande déjà programmée

1. Tenez votre nouvelle et votre ancienne télécommande côte à côte en respectant une distance de 3-5 cm.
2. Appuyez sur le bouton que vous souhaitez copier de votre ancienne télécommande et maintenez-le enfoncé jusqu'à la fin de la procédure de programmation.
3. Appuyez maintenant sur le même bouton de votre nouvelle télécommande et maintenez-le également enfoncé jusqu'à la fin de la procédure de programmation.
4. La diode de votre nouvelle télécommande commence à clignoter.
5. Relâchez maintenant tous les boutons.
6. La diode s'éteint et confirme ainsi la programmation réussie de votre nouvelle télécommande.

II. Programmation avec le récepteur

1. Approchez-vous de la motorisation de votre portail et ouvrez le boîtier du récepteur.



L: Diode P : Bouton de programmation

2. Appuyez sur le bouton de programmation (P) sur la carte de récepteur et maintenez-le enfoncé. La diode du récepteur s'allume.
3. Mettez-vous à une distance d'environ 3-4 m pour la programmation de votre nouvelle télécommande.
4. Appuyez sur le bouton que vous souhaitez programmer sur votre nouvelle télécommande jusqu'à ce que la diode du récepteur s'éteigne.
5. Votre nouvelle télécommande est maintenant programmée. Refermez le boîtier du récepteur.

ATTENTION :

- L'opération de programmation peut provoquer l'ouverture de votre portail. Par conséquent et afin d'éviter tout accident, nous vous recommandons de programmer votre nouvelle télécommande à l'intérieur de votre garage.
- Une pile usagée contient des substances polluantes et ne doit pas être mélangée aux ordures ménagères. Pour son élimination, veuillez respecter la réglementation locale en vigueur.